

# Où faire ma demande de passeport/CNI ?

## *Modernisation de la délivrance des cartes d'identité*

Depuis le 8 novembre 2016, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées dans des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

### Où effectuer sa demande ?

Dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil :

dans les 29 mairies dans le Gard liste et horaires sur [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

[Télécharger le document](#)

---

# Catastrophe naturelle - Sécheresse 2017

Reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse 2017 pour la commune de MUS qui est apparu sur le journal officiel le 5 juillet 2018.

Les administrés ont un délai de **10 jours** pour établir leur déclaration auprès de leur compagnie d'assurance à partir d'aujourd'hui.

[Télécharger le Journal Officiel](#)

---

# XIe festival de Musique de Mus 2018

Le Festival de Musique de Mus est heureux de vous inviter à sa onzième édition.

L'association Musica Domitia et l'ensemble Les Chambristes invitent cette année trois personnalités d'exception.

Le grand pianiste anglais Paul Coker partagea dix ans la scène avec Yehudi Menuhin. Avec la complicité de Marie Carrière, il interprètera la sublime Fantaisie en fa mineur de Schubert pour piano à quatre mains. Puis avec Les Chambristes au grand complet, il donnera une version inédite du Carnaval des Animaux de Saint-Saëns, illustrée scéniquement par l'inclassable comédien-magicien Pierric Tenthorey.

Quant à Alexandre Dubach, violoniste d'exception, il offrira un final époustouflant à notre festival dans le célèbre concerto de Tchaïkovski. La programmation verra alterner les compositeurs les plus connus (Vivaldi, Tchaïkovski, Schubert, Saint-Saëns, Borodine, Telemann) avec d'autres moins joués ou à découvrir (Martinu, Devienne, Ysaÿe).

Enfin, Le Festival de Mus ne serait pas ce qu'il est sans ses créations de compositeurs vivants. Cette année, Jean-Luc Darbellay, Léo Albisetti et Jean-Philippe Bauermeister dé-dieront des œuvres au festival. En compagnie des artistes, il rencontreront le public lors du verre de l'amitié qui suivra chaque concert.

Nous tenons à remercier la Ville de Mus, les mécènes petits et grands et les bénévoles de l'association Musica Domitia sans

lesquels ce festival n'existerait pas.

Sylvie Bonfils, présidente

Frédéric Carrière, directeur artistique

Programme :

### **Vendredi 6 juillet à 21**

Artistes invités : **Paul COKER** , piano

**Pierric Tenthorey**, comédien-magicien

Georg Friedrich TELEMANN (1681-1767)

Concerto en Sol M pour alto, basson & orchestre à cordes

Léo ALBISETTI (né en 1997)

Alambic – pour violon, alto & violoncelle (Création)

Franz SCHUBERT (1797-1828)

Fantaisie pour piano à 4 mains en fa m D 940

Camille SAINT-SAËNS (1835-1921)

Le carnaval des animaux–avec Pierric Tenthorey

### **Samedi 7 juillet à 21 h**

Antonio VIVALDI (1678-1741)

Concerto en sol m RV 531 – pour violoncelle, basson & corde

Jean Luc DARBELLAY (né en 1946) Esquisses – pour alto et basson (Création)

Eugène YSAÏE (1858-1931)

Allegretto–2ème mouvement du trio « Le Londres » – pour 2 violons & alt

Alexandre BORODINE (1833-1887)

Quatuor n°2 en ré M – pour 2 violons, alto & violoncelle

### **Dimanche 8 juillet à 21**

Soliste invité : Alexandre Dubach, violon

François DEVIENNE (1759-1803)

Quatuor n°3 en do M – pour flûte & trio à cordes

Bohuslav MARTINU (1890-1959) Trio – pour violon, alto & violoncelle

Jean-Philippe BAUERMEISTER (né en 1948)

Suite de Danses – pour quatuor à cordes flûte et basson  
(Création)

Piotr Ilitch TCHAIKOVSKI (1840-1893) Concerto en ré M – pour violon et cordes

[Télécharger le Programme](#)

---

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MUS

### HORAIRES D'ÉTÉ

Du 02/07 au 27/07/2018

Lundi	13h30-16h30	
Mardi	9h00-12h00	13h30-16h30
Mercredi	Fermée	
Jeudi	9h00-12h00	13h30-16h30
Vendredi	10h00 – 12h00	

Du 30/07 au 03/08/2018

HORAIRES NORMAUX

**DU 06/08 AU 31/08/2018**

<b>Lundi</b>	<b>13H30 – 15H00</b>	
<b>Mardi</b>	<b>9H00 – 12H00</b>	<b>15H00 – 18H00</b>
<b>Mercredi</b>	<b>9H00 – 12H</b>	
<b>Jeudi</b>	<b>9h00 – 12h00</b>	<b>15h00-18h00</b>
<b>Vendredi</b>	<b>Fermée</b>	

**E-mail :** [commune-de-mus@orange.fr](mailto:commune-de-mus@orange.fr)

**Tél :** 04 66 71 37 31

---

## **Avis coupure d'ENEDIS**

**Le Mardi 3 juillet 2018 entre 8h30 et 11h30 – Rue de la Montée Rouge et Rue du Soleil Levant.**

Coupure d'électricité pour travaux (raccordement de nouveaux consommateurs)

---

## **PREVENTION CANICULE : LES**

# BONS GESTES



- Limiter l'augmentation de température de l'habitation en fermant les volets et les rideaux, en provoquant des courants d'air, en évitant d'utiliser des appareils électriques chauffants ;
- Eviter les expositions liées à la chaleur en s'abstenant de sortir aux heures les plus chaudes (entre 11 heures et 21 heures), en passant au moins 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais voire climatisé (cinéma, grands magasins, etc.), en portant des vêtements légers de couleur claire.
- Eviter les activités qui nécessitent des dépenses d'énergie importantes comme les courses, le jardinage, le bricolage, le sport, etc. ;
- Se rafraîchir régulièrement en se mouillant la peau avec des linges humides, en utilisant des vaporisateurs, en prenant des douches fraîches ;
- S'hydrater en buvant 1,5 litre d'eau par jour et en buvant, en plus, d'autres boissons comme le thé, le café, les soupes froides, les sorbets, les jus de fruits ;
- Manger, bien s'alimenter pour compenser les pertes en

eau et en sel notamment.

**En cas de problème alerter ou faire alerter les secours :**

- Le 15 Samu
- Le 18 les pompiers
- Le 112 depuis votre portable

Les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile peuvent se faire recenser à la mairie sur appel téléphonique au 04.66.35.04.60. ou se présenter au secrétariat. Il s'agit d'une démarche volontaire. La mairie tient un registre canicule qui sera communiqué à la préfecture en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence.

---

## **LES "LIVRES NOUVEAUX" SONT ARRIVES**

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque municipale vient de faire ce mois de Mai 2018 de nouvelles acquisitions d'ouvrages récents "enfants et adultes" pour satisfaire ses lecteurs toujours friands d'auteurs connus et à succès.



# Journée Défense et Citoyenneté

La journée Défense et Citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16ème et 25ème anniversaire.

Vous pouvez désormais faire vos démarches en ligne. Il suffit de se connecter sur [majdc.fr](http://majdc.fr) pour s'inscrire et effectuer toutes les démarches nécessaires. Vous pouvez aussi



télécharger cette adresse sur votre mobile.

<https://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc>

---

## Recrutement dans les armées – Le saviez-vous ?

Le Gard est le département où il y a la plus grande concentration d'unités militaires, de l'Armée de Terre jusqu'à la Marine Nationale. Cela représente des possibilités d'emplois dans 450 corps de métiers de cuisiniers en passant par les travaux publics jusqu'à informaticien. Si vous ne savez pas aujourd'hui quelle orientation prendre pour votre avenir professionnel, l'armée vous propose des formations et peut vous orienter et vous conseiller. Aucune compétence initiale n'est requise.

Le 503ème Régiment du Train basé à Saint-Gilles recrute actuellement, il suffit de se rendre sur son site Facebook pour plus d'information.

D'autres sites sont à visiter : SENGAGER.FR –  
[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

Vous pouvez aussi vous adresser au Bureau du recrutement Militaire (CIRFA)

11 Boulevard Etienne Saintenac à Nîmes.

---

# Sécheresse de 2017

## **MESSAGE URGENT aux derniers retardataires**

*Il ne reste que quelques semaines pour adresser ou déposer votre courrier déclaratif à votre mairie pour la sécheresse de 2017 si vous avez constaté des dommages sur votre habitation courant 2017 ou fin 2017.*

*Ne tardez pas car votre mairie a jusqu'au 30 juin 2018 (date butoir) pour envoyer sa demande communale, en Préfecture, pour son classement en état de catastrophe naturelle « sécheresse ».*

*Passé ce délai, les demandes ne seront plus recevables.*

*Si vous voulez prétendre, par la suite, à une prise en charge de vos désordres par votre assureur, vous devez impérativement le déclarer en mairie, un modèle de lettre est à votre disposition à l'association [agass30420@gmail.com](mailto:agass30420@gmail.com) ou à votre mairie ; pour mener à bien cette démarche, il suffit de le demander.*

***Attention** : Vous ne devez prévenir votre assurance que **lors de la parution de l'arrêté de catastrophe naturelle « sécheresse » au Journal Officiel** (vous serez informé par l'Agass et votre mairie).*

*Merci à celles et ceux qui nous informent de l'évolution de leur dossier, c'est fondamental pour l'Association AGASS pour vous accompagner dans le suivi de votre action.*

**La Présidente, Daniela Rodier**

**06 78 69 90 43**